fille mineure de Amédée Kéroack et de Catherine Lamache de cette paroisse d'autre part ; ne s'étant découvert aucun empêchement, nous, curé de cette paroisse, soussigné, du consentement des pères et mères des deux parties, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Damase Thibault père de l'épouse, qui a déclaré ne savoir signer, et de Amédée Kéroack père de l'épouse, soussigné avec nous ainsi que les épouse et quelques parents et amis. Lecture faite.

Jean Bapt Delanger. Joseph Thibault
Rose Thibault Marie Kéroack
Amédée Kéroack
Ferdinand Kéroack
Elise Fournier
François Xavier Kéroack
J. Gauthier

W. 10
Alphonse Caouette
et
Marie Justine
Thibault.

Le dix-neuf juillet mil neuf cent quatre, vu la dispense de deux bans de mariage accordée par Monseigneur Cyrille Alfred Marois, Vicaire Général, en date du quinze du présent mois ; vu aussi la publication du troisième ban faite au prône de notre messe paroissiale, ainsi qu'à Saint-Marcel, comme il appert par le certificat de Monsieur le Curé du lieu en date du dix-sept du présent mois, entre Alphonse Caouette domicilié à Saint-Marcel fils majeur d'Arthur Caouette et de Pétronille Duchesneau de Saint-Cyrille d'une part ; et Marie Justine Thibault de cette paroisse fille